



MÉMOIRE POUR LES CONSULTATIONS PRÉBUDGÉTAIRES EN VUE DU BUDGET DE 2022

PAR : MANUFACTURIERS ET EXPORTATEURS DU CANADA (MEC)

RECOMMANDATIONS

1. **Recommandation n° 1** : Que le gouvernement réduise le risque et encourage les manufacturiers à numériser, à automatiser et à adopter des technologies avancées. Plus précisément : (i) introduire un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 10 %; (ii) étendre et rendre permanent le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et engager au moins 2,5 milliards de dollars de financement annuel; (iii) relancer les programmes de subventions de soutien à l'investissement comme le Programme SMART de Manufacturiers et exportateurs du Canada (MEC) pour les petites et moyennes entreprises.
- **Recommandation n° 2** : Que le gouvernement soutienne les dépenses en recherche et développement (R et D) et l'expansion des entreprises en améliorant et en renforçant le Programme de la recherche scientifique et du développement expérimental (RS et DE). Plus précisément : (i) élargir la gamme d'activités admissibles à la RS et DE; (ii) introduire une composante remboursable au crédit de RS et DE pour tous les demandeurs; (iii) ramener le taux du crédit d'impôt pour RS et DE à 20 %; (iv) soutenir la mise à l'échelle en diminuant la réduction de RS et DE pour les entreprises en croissance.
- **Recommandation n° 3** : Que le gouvernement mette en place un régime de « boîtes à brevets » pour récompenser la commercialisation et la production de biens et de technologies de pointe au Canada.
- **Recommandation n° 4** : Que le gouvernement soutienne les manufacturiers dans leurs efforts pour remédier aux pénuries actuelles et prévues de main-d'œuvre et de compétences. Plus précisément : (i) renouveler et élargir le financement de l'initiative Femmes dans l'industrie manufacturière de MEC; (ii) introduire un crédit d'impôt de 50 % pour la formation des travailleurs; (iii) augmenter la taille de la subvention de Fonds du Canada pour la création d'emplois (FCCE) à 1 milliard de dollars par année, la rendre permanente, et l'élargir pour inclure la formation en cours d'emploi.
- **Recommandation n° 5** : Que le gouvernement aide le secteur manufacturier à s'adapter aux objectifs du Canada en matière de changement climatique et à les faire progresser. Plus précisément : (i) fournir des soutiens d'investissement directs aux émetteurs de toutes tailles pour les aider à adopter des technologies de réduction des émissions; (ii) fournir un soutien financier pour la création, la commercialisation et la fabrication de produits à faible et sans carbone au Canada par le biais d'incitations fiscales et de marchés publics; (iii) créer une stratégie de transition nette zéro pour les petites ou moyennes entreprises (PME).
- **Recommandation n° 6** : Que le gouvernement s'efforce d'accroître les exportations canadiennes à valeur ajoutée. Plus précisément : (i) financer la création d'un service de guide-expert pour les exportateurs qui permet aux associations commerciales de mettre leurs membres en relation avec les organismes et services gouvernementaux d'exportation; (ii) créer une « ligne d'assistance téléphonique sur les obstacles au commerce » pour que les exportateurs puissent appeler et signaler les obstacles au commerce et offrir aux exportateurs une aide pour surmonter les obstacles au commerce; (iii) investir dans les infrastructures qui facilitent le développement commercial et industriel.

INTRODUCTION

À tous égards, le secteur manufacturier est une composante vitale pour l'économie du Canada. Les 90 000 manufacturiers du pays génèrent directement plus de 10 % du produit intérieur brut (PIB) du pays et près des deux tiers de ses exportations de marchandises. En incluant les effets directs et indirects, l'empreinte du secteur représente près de 30 % de l'activité économique du Canada. De plus, il emploie directement 1,7 million de Canadiens et soutient leurs familles et communautés par l'intermédiaire d'emplois stables à salaires élevés hautement spécialisés et soutient 3 millions d'emplois supplémentaires pour les Canadiens grâce à ses chaînes massives d'approvisionnement.

L'importance vitale du secteur s'est amplifiée depuis le début de la pandémie de COVID-19. Au début de la crise, de nombreux manufacturiers ont augmenté ou modifié leur production pour produire davantage de nourriture, d'équipement de protection individuelle (EPI) et d'autres produits de santé qui ont contribué à la lutte contre la COVID-19. En outre, parce que le secteur a été considéré comme un service essentiel et autorisé à continuer à fonctionner, il a contribué à stabiliser l'économie pendant les différentes vagues de la pandémie.

Comme la pandémie s'estompe, le changement climatique et la transition vers une économie à faible émission de carbone deviennent des priorités politiques. Les manufacturiers canadiens se sont engagés à créer un environnement propre et sain pour tous, et bon nombre des principales entreprises industrielles du Canada se sont engagées à atteindre des émissions nettes nulles d'ici 2050. Toutefois, cette transition sera incroyablement difficile et d'un coût prohibitif. Elle ne pourra réussir qu'avec les bons niveaux d'investissement et le soutien du gouvernement.

Outre la nécessité de réduire son empreinte carbone, le secteur manufacturier fait face à des défis qui menacent ses perspectives d'avenir, notamment les perturbations de la chaîne d'approvisionnement, les pénuries de main-d'œuvre et de compétences, et une baisse prolongée des investissements. En effet, les dépenses en machinerie, en équipements et en produits de propriété intellectuelle dans le secteur manufacturier canadien ont chuté de près de 7 % depuis 2005, ce qui a entraîné une baisse de la compétitivité mondiale du secteur et de l'ensemble de l'économie canadienne. Malheureusement, la faiblesse de la production manufacturière et de la croissance des exportations a été la conséquence inévitable de cette baisse des investissements.

Un secteur manufacturier fort et résilient doit être un pilier central du plan de croissance économique du Canada. La pandémie ayant mis en évidence la fragilité des chaînes d'approvisionnement, le potentiel de relocalisation de la fabrication au Canada est devenu une réelle possibilité. Cette situation, ainsi que l'énorme potentiel des entreprises canadiennes à exploiter le secteur des technologies propres, qui connaît une croissance rapide, suggèrent qu'il n'y a pas de meilleur moment pour promouvoir la relance de l'industrie manufacturière canadienne. Pour saisir cette occasion et bâtir une économie plus compétitive, plus verte, plus innovatrice, plus inclusive et plus résiliente, le gouvernement fédéral doit travailler avec notre secteur pour mettre en œuvre les recommandations de ce mémoire.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : Réduire les risques et encourager les manufacturiers à la numérisation, l'automatisation et l'adoption des technologies avancées.

Le Canada est à la traîne des autres pays industrialisés en ce qui concerne l'investissement des entreprises, la numérisation et l'adoption de technologies de fabrication avancées. Entre 2015 et 2019, les investissements manufacturiers dans 31 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) ont totalisé ensemble 1,77 billion de dollars par année en partenariat public-privé (PPP). Avec des investissements annuels moyens de 21,6 milliards de dollars, le Canada ne représentait que 1,2 % de ce montant. En comparaison, la part des États-Unis et du Mexique dans les investissements manufacturiers de l'OCDE était de 28,1 % et 12,3 %, respectivement. L'objectif de MEC est de porter la part du Canada dans les investissements manufacturiers de l'OCDE à 2 %, ce qui équivaut à 35,4 milliards de dollars en PPP et à 43,0 milliards de dollars canadiens. L'industrie est prête à mener cet effort, mais elle a besoin d'un partenaire solide au sein du gouvernement et de politiques audacieuses. Par conséquent, MEC recommande que le gouvernement :

1. introduise un crédit d'impôt à l'investissement remboursable de 10 % pour l'achat de nouvelles machines, de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, notamment des logiciels. Cela pourrait se faire en étendant le crédit d'impôt à l'investissement dans l'Atlantique de manière à ce qu'il s'applique à l'ensemble du pays;
2. étende et rende permanent le Fonds stratégique pour l'innovation (FSI) et engage au moins 2,5 milliards de dollars par année de financement pour soutenir les grands projets d'investissement dans le secteur manufacturier;
3. relance les programmes de subventions pour soutenir l'investissement des petites entreprises. Ces programmes devraient être conçus d'après le modèle de réussite des programmes SMART de MEC qui étaient opérationnels après la dernière récession.

Recommandation n° 2 : Soutenir les dépenses de R et D et l'expansion des entreprises en améliorant et en renforçant le programme de RS et DE

En plus de l'adoption de technologies, le Canada est également peu performant en matière de dépenses de R et D. En fait, les dépenses des entreprises en R et D (DIRDE) du Canada en proportion du PIB sont bien inférieures à la moyenne de l'OCDE et n'ont cessé de diminuer depuis le sommet atteint en 2001. En inversant cette tendance, les niveaux de dépenses du Canada se rapprocheraient de ceux des pays pairs à l'échelle internationale, ce qui encouragerait les nouvelles découvertes et l'innovation. La meilleure façon d'y parvenir serait d'améliorer le programme de crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS et DE), le principal mécanisme par lequel le gouvernement fédéral soutient la R et D des entreprises. MEC demande au gouvernement ce qui suit :

1. élargir l'éventail des activités admissibles au titre de la RS et DE;

2. introduire une composante remboursable au crédit pour la RS et DE pour tous les demandeurs;
3. ramener le taux du crédit d'impôt pour la RS et DE à 20 %;
4. soutenir l'expansion en réduisant la réduction de la RS et DE pour les entreprises en croissance (la limite de dépenses du crédit d'impôt remboursable est réduite si le capital imposable utilisé au Canada au cours de l'année fiscale précédente dépasse 10 millions de dollars et est éliminée à 50 millions de dollars).

Recommandation n° 3 : Mettre en place un régime de boîte à brevets pour encourager l'innovation, la commercialisation et la production nationales.

Le Canada a également du mal à commercialiser ses idées et à mettre ses produits sur le marché. Trop de nos idées finissent par générer de la richesse pour les autres. Un des outils dont dispose le gouvernement pour aider le Canada à combler son déficit de commercialisation serait d'adopter un régime de boîtes à brevets. Les boîtes à brevets permettent de faire en sorte que les bénéfices des entreprises liés à la vente de produits brevetés ou à l'utilisation de la propriété intellectuelle qui sont utilisés pour fabriquer des produits d'être imposés à des taux nettement inférieurs à ceux appliqués aux revenus commerciaux ordinaires. Un tel régime incite fortement les entreprises à entreprendre des activités d'innovation, de commercialisation et de production au niveau local. Par conséquent, la position de MEC est que le gouvernement devrait :

1. mettre en œuvre un régime de boîte à brevets pour récompenser la commercialisation et la production de biens et de technologies avancées au Canada, éliminant ainsi un désavantage concurrentiel clé entre nous et un nombre croissant de nos pairs internationaux qui ont mis en œuvre cet outil.

Recommandation n° 4 : Offrir des incitations aux employeurs pour qu'ils améliorent les compétences de leurs travailleurs, en embauchent davantage et les conservent afin de contribuer à remédier aux pénuries de main-d'œuvre et de compétences dans le secteur manufacturier.

Les manufacturiers citent souvent la pénurie de main-d'œuvre et de compétences comme l'un de leurs défis les plus pressants. Malheureusement, ces défis vont s'intensifier dans les années à venir, car l'importante cohorte des baby-boomers continue de quitter le marché du travail. Parmi les politiques disponibles pour reconstituer la main-d'œuvre, deux des plus efficaces sont la requalification et le perfectionnement de la main-d'œuvre existante et l'augmentation de la participation au marché du travail des groupes sous-représentés (femmes, peuples autochtones, personnes handicapées et minorités visibles).

Parmi les nombreux efforts que nous déployons pour remédier à ces problèmes critiques en matière de main-d'œuvre, MEC a lancé en 2018 la campagne « *Nous pouvons le faire* » (*We Can Do It*), qui vise à augmenter de 100 000 le nombre de femmes dans le secteur manufacturier en cinq ans. Attirer davantage de femmes dans le secteur manufacturier aiderait non seulement les entreprises à se développer et à remplacer leur main-d'œuvre vieillissante, mais cela permettrait également aux femmes d'avoir des carrières à temps plein, hautement qualifiées et bien rémunérées.

De même, les manufacturiers sont désireux d'améliorer les compétences de leurs travailleurs. Cependant, les entreprises ont tendance à sous-investir dans la formation et le développement en raison des préoccupations liées au roulement du personnel et au débauchage. Étant donné les avantages sociétaux plus larges de l'amélioration des compétences de la main-d'œuvre, il est logique que les gouvernements fournissent une aide financière aux entreprises pour qu'elles augmentent leurs activités de formation. Ainsi, MEC recommande que le gouvernement :

1. renouvelle et étend le financement de l'initiative « Les femmes dans le secteur manufacturier » de MEC afin d'accroître leur participation au secteur et d'aider les manufacturiers à se développer.
2. Introduire un crédit d'impôt de 50 % pour la formation des travailleurs, qui aide à compenser les coûts des entreprises.
3. Augmenter le montant de la subvention canadienne pour l'emploi à 1 milliard de dollars par année, la rendre permanente et l'étendre à la formation en cours d'emploi.

Recommandation n° 5 : Aider le secteur manufacturier à s'adapter à la stratégie du Canada en matière de changement climatique et à la faire progresser.

MEC croit et reconnaît que tous les Canadiens, notamment le secteur manufacturier, ont la responsabilité d'aider à faire face aux changements climatiques. À ce titre, nous soutenons le passage à une économie à faible émission de carbone. Toutefois, l'échelle et l'ampleur du plan gouvernemental de lutte contre le changement climatique nécessitent des contre-mesures proportionnelles pour faciliter la transition des entreprises canadiennes, en particulier celles des industries à forte intensité énergétique et exposées au commerce. Il est particulièrement important que ces mesures d'incitation soutiennent les nombreuses actions menées par les manufacturiers pour améliorer leur rendement environnemental, qu'elles soient grandes ou petites, car il faudra un effort collectif pour gagner la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi nous recommandons au gouvernement fédéral de prendre les mesures suivantes :

1. fournir des aides directes à l'investissement aux émetteurs de toutes tailles pour les aider à adopter des technologies de réduction des émissions, en veillant à ce que les approches de soutien ne soient pas biaisées en faveur d'une technologie donnée;
2. fournir un soutien financier pour la création, la commercialisation et la fabrication de produits à faible teneur en carbone ou sans carbone au Canada par le biais d'incitatifs fiscaux et de marchés publics;
3. créer une stratégie efficace et ciblée de transition vers une économie nette zéro pour les PME, en mettant l'accent sur l'éducation et la compétitivité de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Recommandation n° 6 : Fournir davantage de soutien pour aider les entreprises canadiennes à accroître leurs exportations à valeur ajoutée.

Le Canada est une nation commerçante. Le fait que les exportations représentent plus de 30 % du PIB du pays en est la preuve. Le secteur manufacturier est l'une des principales raisons pour lesquelles le Canada a acquis cette réputation : il est à l'origine d'environ deux tiers des marchandises exportées par le pays. Cependant, le rendement des exportations du Canada au cours des dernières années laisse beaucoup à désirer. Au cours des 20 dernières années, le Canada a affiché la plus faible croissance des exportations de produits manufacturés parmi les pays du G7 (valeur en dollars américains). Il est clair qu'il faut faire davantage pour aider les entreprises canadiennes, en particulier les PME, à se mondialiser. MEC demande donc au gouvernement de :

1. financer la création d'un service de guide-expert pour les exportateurs qui permet aux associations commerciales d'élaborer des programmes qui relient leurs membres aux organismes et services gouvernementaux d'exportation;
2. créer une « ligne d'assistance téléphonique sur les obstacles au commerce » pour que les exportateurs puissent appeler et signaler les obstacles au commerce et pour offrir aux exportateurs une aide pour surmonter les obstacles au commerce;
3. investir dans des infrastructures qui facilitent le développement commercial et industriel, créant ainsi des emplois, stimulant l'économie, générant une demande de produits manufacturés nationaux et ouvrant la voie à des exportations à plus forte valeur ajoutée.